Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le lundi 5 juin 2017, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jacques Saucier
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers
John Chomyshyn

Madame Cindy Paquin secrétaire-trésorière adjointe est présente.

2017-06-136 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant :
3.30 Abris Temporaires
3.31 Sentier de la Nature - Terrain

Adoptée

2017-06-137 **Adoption des procès-verbaux du 1er et 10 mai**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 10 mai 2017 tel que rédigé.

L'adoption du procès-verbal du 1er mai va être reportée au mois suivant.

Adoptée

2017-06-138 **Liste des comptes payés au cours du mois de mai 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes payés au cours du mois de mai 2017 tel que présenté au montant de 99 252.16 $ du chèque numéro C1708684 à C1708775.

Adoptée

2017-06-139 **Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 70 584.02 $ du chèque numéro C1708776 à C1708792.

Adoptée

2017-06-139 **Dépôt des dépenses salariales**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de faire le dépôt des dépenses salariales du mois d'avril tel que présenté.

Adoptée

2017-06-140 **Correspondance**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adoptée

2017-06-141 **Démission et nomination des membres du CCU**

Il est proposé par monsieur Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la démission de Mme Linda Lefebvre du comité et d'accepter la nomination de messieurs Jean-Guy Lapierre et Jeson Boucher comme membres du CCU.

Adoptée

2017-06-142 **Dérogation 5 460 108**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la recommandation du CCU pour la demande de dérogation qui consiste à autoriser une marge avant de 2 pieds au lieu de 8 pieds.

Adoptée

2017-06-143 **Dérogation 2 999 730**

Il est proposé par monsieur le conseiller John Chomyshyn et unanimement résolu d'accepter la recommandation du CCU pour la demande de dérogation qui consiste à autoriser la démolition de deux remises et la construction d'une nouvelle qui fera en sorte que la superficie maximale des bâtiments secondaires sera réduite et sera donc moins dérogatoire.

Adoptée

2017-06-144 **Dérogation 2 999 922**

Il est proposé par monsieur le conseiller John Chomyshyn et unanimement résolu d'accepter la recommandation du CCU pour la demande de dérogation qui consiste à autoriser la démolition et construction d'une résidence principale et le propriétaire ne peut être conforme quand à la localisation des bâtiments secondaires considérant des rues municipales sur deux côtés de sa propriété ainsi que l'émission d'un permis pour un garage antérieurement qui ne tenait pas compte de sa localisation. Dès qu'il y aura des modifications à apporter aux bâtiments secondaires, ceux-ci devront devenir conformes.

Adoptée

2017-06-145 **Demande d'opinion juridique par Me Labranche**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de demander une opinion juridique à Me Labranche concernant les droits acquis en bande riveraine qui sont démolis, la modification d'un bâtiment qui devient résidence principale en bande riveraine et ce qui a rapport avec la sécurité civile.

Adoptée

2017-06-146 **<u>Banque d'heures techniques André Labbé</u>**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu d'autoriser une banque de 30 heures pour du soutien technique au niveau de l'urbanisme.

Adoptée

2017-06-147 **<u>Demande de 0 ¾ près des conteneurs au point d'eau chemin du Lac-Mourier</u>**

Il est proposé par Monsieur le conseiller John Chomyshyn et unanimement résolu d'autoriser que la municipalité apporte 2 voyages de 0 ¾ dans le stationnement du point d'eau au Lac-Mourier et devant les conteneurs. La municipalité déboursera un voyage et le nivelage ainsi que l'autre voyage seront assumés par les copropriétaires du camping.

Adoptée

2017-06-148 **<u>Demande financière du Comité du Sentier de la nature</u>**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu de contribuer pour un montant de 5 000 $ pour l'achat de la motoneige du sentier de la nature.

Adoptée

2017-06-149 **<u>Contribution 2017 au Comité du Sentier de la nature</u>**

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de donner un montant de 3 500 $ pour la contribution annuelle du Comité.

Adoptée

2017-06-150 **<u>Démolition du bâtiment au 39, rue Principale</u>**

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de procéder à la démolition du bâtiment au 39 rue Principale, appartenant à la municipalité et ce, après l'obtention du permis de démolition.

Adoptée

2017-06-151 **<u>TECH – Aqueduc St-Paul Nord</u>**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu que :

• la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
• la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
• la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
• la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme; • la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
• la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

2017-06-152 **<u>Maison de la famille de Malartic</u>**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de modifier la résolution précédente numéro 2017-05-118. Le montant de contribution sera de 100 $ au lieu de 200 $ étant donné que la municipalité a déjà contribué d'un montant de 100 $ au début de l'année.

Adoptée

2017-06-153 **<u>Demande de commandite pour la Course Bougez pour la santé</u>**

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'autoriser un montant de 100 $ pour l'activité et de fournir les camions municipaux lors de l'évènement.

Adoptée

2017-06-154 **<u>Annulation de la résolution pour la reprise des locaux en haut et en bas de la bibliothèque</u>**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu d'annuler la résolution numéro 2017-03-55.

Adoptée

2017-06-155 **<u>Parc multi-générations</u>**

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de nommer Madame Chantal Thibault pour la signature de tout document pour le projet du Parc-Multi-générations.
La municipalité est en charge du projet.

Adoptée

2017-06-156 **Adoption du règlement modifié du Camping Lac-Fournière**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de modifier le règlement en ajoutant un article concernant les chiens.

Il y aura 3 avertissements et ensuite l'expulsion.

Adoptée

2017-06-157 **Adoption du projet de règlement sur le traitement des élus**

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) permet au conseil de fixer et de décider du moyen de versement de la rémunération du maire et des conseillers;

Attendu qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 1er mai 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'adopter le règlement suivant :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Rémunération

Une rémunération annuelle de 13 223$ sera versée au maire.

Une rémunération annuelle de 3 649.68$ sera versée à chaque conseiller.

Article 3 Allocation des dépenses

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil verse annuellement à chacun des membres du conseil une allocation de dépenses égale à la moitié de leur rémunération, soit : 6 611.56$ pour le maire et 1 824.84$ pour chaque conseiller;

Article 4 Indexation

Les rémunérations sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui-ci commence après l'entrée en vigueur du présent règlement. Cette indexation correspond au taux de 2.5% à chaque année;

Article 5 Rétroactivité

L'augmentation de la rémunération ainsi que des allocations de dépenses sont rétroactives au 1er janvier de chaque année, comprenant l'année en cours de laquelle il entre en vigueur.

Article 6 Modalités

La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil sont versées par la municipalité à chaque mois de l'année.

Article 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur, conformément à la loi.

Adoptée

2017-06-158 **Camp de jour – service de garde**

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'autoriser un service de garde pour le camp de jour qui sera le matin de 7h30 à 8h et le soir de 17h à 17h30. Les frais seront les mêmes que les services de garde de la CSOB. Les parents devront payés ces frais qui ne seront pas compris dans l'inscription du camp de jour.

Adoptée

2017-06-159 **Nomination de l'OMBE et la directrice adjointe du SSI pour l'application du règlement sur les feux extérieurs**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de mandater l'OMBE et la directrice adjointe du SSI à signer les constats qui seront émis pour l'application du règlement 320-02-17 sur les feux extérieurs seulement.

Adoptée

2017-06-160 **Mezzanine projetée**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'autoriser un montant de 3 000 $ pour la mezzanine de l'abri d'équipement.

Adoptée

2017-06-161 **Budget pour les mesures d'urgence**

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'autoriser un montant de 5 000 $ pour les mesures d'urgence si une situation survient.

Adoptée

2017-06-162 **Soumission du camion incendie**

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la soumission d'Équipement Amos pour l'achat du camion incendie pour un montant de 99 326.90$ taxes incluses. Il est aussi unanimement résolu d'accepter la soumission d'Équipement Amos pour l'installation de la cabine de notre ancien camion sur le nouveau au montant de 21 902.74$ taxes incluses.

Camion Hélie a soumissionné mais cette dernière n'est pas retenue compte tenu que certains critères ne respectaient pas les exigences du devis.

Adoptée

2017-06-163 **<u>Engagement de M. Luc Duval pour l'entretien paysager</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'engager M Luc Duval pour l'entretien paysager. L'horaire de travail est de 4 heures par semaine au taux horaire et mode de paiement tel que discuté en séance de travail

Adoptée

2017-06-164 **<u>Reddition de compte 2016 (MTMDET)</u>**

Attendu que le ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 85 115$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu que la municipalité de Rivière-Héva informe le ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

2017-06-165 **Travaux d'été 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'été 2017 tels que présentés.

Adoptée

2017-06-166 **<u>Programme PAARRM</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de transmettre la demande PAARRM à M le député Guy bourgeois pour la liste des travaux de voirie priorisés, par la résolution 2017-06-165.

Adoptée

2017-06-167 **<u>Soumission pour pierre nette et 0 ¾</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la soumission de Galarneau pour la pierre nette au montant de 35 000$ (7$ la tonne) et pour le concassé 0 ¾ 55 500$ (3.70$ la tonne).

Trois soumissionnaires avaient été invités, seulement une soumission a été reçue.

Adoptée

2017-06-168 **<u>Décapage au BEX</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'autoriser du décapage au BEX. Un montant de 4 000$ est prévu pour les travaux considérant trois jours de dix heures.

Adoptée

2017-06-169 **<u>Entente SPCA et mandat des recenseurs</u>**

Attendu que la SPCA de Val-d'Or demande une somme annuelle de 2 500$ afin de garder le contrat actif entre les deux parties;

Attendu que la SPCA de Val-d'Or veut qu'il soit stipulé que l'entente sera valide pour une année, soit de mai 2017 au 30 avril 2018 inclusivement. Elle sera réévaluée avant d'être soit renouvelée ou annulée. Si l'entente est reconduite, elle le sera d'année en année à moins que l'une des parties donne à l'autre un avis écrit de trente (30) jours avant l'échéance de l'entente en cours;

Attendu que, la SPCA de Val-d'Or est autorisée à percevoir le revenu des licences de chiens au montant de 25.00$ chacune et à appliquer tout règlement de la municipalité concernant ces animaux;

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva s'engage à faire un recensement annuel à la fin juin ou au début juillet de chaque année et les coûts seront assumés par la SPCA de Val-d'Or. La Municipalité s'engage à faire la vente des licences pour chiens valides du 01 août de l'année en cours au 31 juillet de l'année suivante. Percevoir le coût des licences pour chiens pour les nouveaux animaux arrivés sur son territoire ou pour toute licence non-payée lors du recensement et remettre cette somme à la SPCA de Val-d'Or et ce dans les trente (30) jours de cette perception et remettre les données à la SPCA;

Attendu que les employés de la SPCA de Val-d'Or, incluant, mais non limitativement, mesdames Liliane Quesnel, Josie Côté, Johanne Thomas ainsi que tout recenseur temporairement mandaté pas la SPCA, sont expressément chargés de faire appliquer le Règlement relatif aux animaux sur le territoire de la municipalité portant le no 08-2015, et ses amendements, applicables dans la municipalité de Rivière-Héva;

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva aura la responsabilité d'effectuer le transport des chiens errants à la SPCA de Val d'Or et celle-ci refusera systématiquement le ou les chiens qui sont apportés par une personne autre que la personne responsable de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter ladite entente telle que proposée.

Adoptée

2017-06-170 **<u>Abris temporaires – règlement</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et résolu à la majorité que le règlement sur les abris temporaires soit appliqué tel que décrit.

Messieurs les conseillers Yvon Charette et John Chomyshyn sont en désaccord avec cette décision.

Adoptée

2017-06-171 **Terrain sentier de la nature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu que la municipalité s'assure de la délimitation légale du terrain 3 163 173 avant que le comité puisse y ériger un bâtiment d'utilité publique pour les équipements d'entretien des sentiers.

Adoptée

DIVERS

Compte rendu des dossiers des élus

Chacun des élus fait un compte rendu de ses dossiers.

Questions du public

Le conseil a su répondre aux questions du public.

2017-06-172 **Levée**

À 20h18 il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

_____
Cindy Paquin
Secrétaire-trésorière, adjointe

_____
Réjean Guay
Maire